



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

pesticides

Question écrite n° 80208

## Texte de la question

Mme Delphine Batho interroge M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement sur la note des autorités françaises (NAF) très récemment adressée à la Commission européenne concernant les substances actives phytopharmaceutiques néonicotinoïdes. Les NAF peuvent être rendues publiques suite à leur transmission à la Commission européenne par la représentation permanente de la France ; or celle concernant les néonicotinoïdes n'est pas accessible à ce jour. À la suite des récentes publications scientifiques sur le sujet des néonicotinoïdes et au vu de l'engagement de la société civile et de la représentation nationale en vue de leur interdiction, elle lui demande de bien vouloir rendre publique dans son contenu intégral cette NAF, afin que les acteurs concernés et les citoyens puissent prendre connaissance de la position défendue par la France sur ce sujet.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Delphine Batho](#)

**Circonscription :** Deux-Sèvres (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 80208

**Rubrique :** Produits dangereux

**Ministère interrogé :** Agriculture, agroalimentaire et forêt

**Ministère attributaire :** Premier ministre

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [26 mai 2015](#), page 3850

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)